

La Nouvelle Revue De Presse De Langue Française

— NRP Juin 2015, n°27 —



DOSSIER

« L'éducation en Algérie : des mots et des maux »

Economie

Éducation, Profession : «enseignant-commerçant

Ahmed Tessa

Droit

Enfance abandonnée : Kafala ou adoption, les avis divergent

Farida Larbi

Culture/Médias

Langue et culture. Engouement pour le dialectal Parlons algérien !

Walid Bouchakour

Mémoire

Zoom sur un riche patrimoine filmique et iconographique

O. HIND

الصيغة الحقيقية

مخاضات الحوض

Sommaire

N° 27, Juin 2015

Dossier

« L'éducation en Algérie : des mots et des maux »

Des mots et des maux sur l'Education nationale, Z. Lotfi, p.4

Ecole en quête de paternité : Effacer et tout recommence, Omar BENBEKHTI, p.5

Un business à grande échelle qui touche 8 millions d'élèves en Algérie, Hakem Bachi, p.6

Accès à l'éducation aux enfants en situation de handicap : Ce sont les encadreurs qui manquent le plus, Abbas A. H., p.7

400 Mineurs croupissent dans les établissements pénitentiaires, Ali AMZAL p.7-8

Violence en milieu scolaire: 97 % des cas dus à des facteurs exogènes, p.8

Economie

L'École algérienne plongée dans une extrême détresse, Ahmed Farrah, p.9

Éducation, Profession : «enseignant-commerçant, Ahmed Tessa, p.9-10

Il faut reconvertir les établissements vers les besoins économiques du pays, LEILA BOUKLI, p.10

Droit

Enfance abandonnée : Kafala ou adoption, les avis divergent, Farida Larbi, p.11

Algérie : seules 2500 femmes divorcées bénéficient de la pension alimentaire, p.12

Culture/Médias

Langue et culture. Engouement pour le dialectal : Parlons algérien !, Walid Bouchakour, p.13-14

Taos Amrouche, une femme sous influence, Nicolas Michel, p.14-15

Mémoire

Zoom sur un riche patrimoine filmique et iconographique, O. HIND, p.16

Tipaza : le tombeau de la chrétienne, un monument ruine par la négligence, Ghada HAMROUCHE, p.17

Bibliographie, p.18

La NRP est la nouvelle formule de la « Revue de presse », créée en 1956 par le centre des Glycines d'Alger.

[Attestation du ministère de l'information: A1 23, 7 février 1977]

cdesoran@yahoo.fr

Revue bimensuelle réalisée en collaboration avec le :

CENTRE DE DOCUMENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

3, rue Kadiri Sid Ahmed, Oran • Tel: +213 41 40 85 83 •

Site web: www.cdesoran.org / Facebook : Cdes Oran



Ont collaboré à ce numéro

Ryad CHIKHI, Bernard JANICOT, Leila TENNCI, Ghalem DOUAR,

Lama TENNCI, Sid Ahmed ABED, Mokhtar MEFTAH, Samir REBIAI, Laid Nasro OUEZAR

« L'éducation en Algérie : des mots et des maux »

Editorial



L'éducation en Algérie passe par une étape délicate et polémique ; les spécialistes et les parties prenantes posent beaucoup de questions sur l'avenir de cette institution sensible dans la société. On croit que le gouvernement serait le seul responsable de la régression du niveau de l'éducation. Mais en fait, la famille et la société civile sont aussi impliquées, et leur démission a aggravé pas mal la situation.

La multiplication des crises dans l'éducation et l'enseignement a suscité l'apparition de phénomènes étranges : le phénomène des cours particuliers ou des cours parallèles est l'un des cas qui montre évidemment le déficit du secteur scolaire. Les ministres successifs étaient accablés vis-à-vis de cet enseignement informel et n'ont pas mis en action des stratégies et des solutions fiables aux profits des générations à venir.

La presse nationale publie quotidiennement des statistiques éprouvantes sur la violence au sein des établissements scolaires : combien d'instituteurs agressés ? Combien d'élèves maltraités ? L'école algérienne devient de plus en plus un lieu non-sécurisé ce qui exige de tous les acteurs sociaux de la société de sonner l'alarme et de trouver immédiatement le remède pour cette pathologie sociale qui a perturbé depuis une dizaine d'année son fonctionnement intérieur.

Le dernier épisode du feuilleton dramatique de l'enseignement en Algérie était le CD !, c'est-à-dire remplacer le prof par un simple CD compressé, cette médiocrité nous pousse à poser la question suivante : à quoi sert l'école en Algérie ?

Cependant, le problème de l'éducation n'est pas limité au domaine scolaire. Les handicapés et les enfants de la prison peuvent être considérés comme une autre défaillance pour notre système éducatif. En dépit des efforts fournis par les autorités officielles à leur endroit, cette catégorie reste privée d'une vraie réintégration dans la société.

Et pourtant, la valeur de la société dépend de la qualité de son éducation, car l'éducation est le miroir de la société et son développement ne peut se réaliser qu'à travers une culture de coopération entre gouvernants et gouvernés.

Meftah Mokhtar

Des mots et des maux sur l'Éducation nationale

Z. Lotfi

La dernière trouvaille de notre ministre de l'éducation nationale pour rattraper les cours perdus pendant la grève des enseignants, qui dure depuis plus de quatre semaines, consiste à distribuer des CD contenant tout le programme de la troisième année secondaire aux élèves des classes terminales.

L'école algérienne va très mal. Qui aura le courage de prendre les mesures nécessaires à son redressement ?

Cela leur permettrait, semble-t-il, de préparer le BAC sereinement et en toute quiétude ! Autrement dit, on cherche à remplacer l'enseignant gréviste par des cours électroniques et des leçons virtuelles que les apprenants peuvent consulter sur le site de l'Office national de l'enseignement à distance.

Une telle initiative est louable dans la mesure où elle accompagne et complète le travail de l'enseignant en classe. Car elle permettra à l'élève d'être autonome dans son apprentissage, ce qui est d'ailleurs visé par la nouvelle approche mise sur le terrain et exigée par une mondialisation galopante : l'approche par les compétences. Rappelant que les pays développés ont, dès les années 1990, mis ces nouvelles technologies au profit de l'élève en donnant naissance à l'école numérique ou virtuelle. Son objectif était de maintenir le contact entre les enseignants et les apprenants en dehors des heures de cours afin de parer à toutes les éventualités à savoir : réexpliquer des difficultés rencontrées dans un cours ou aider l'élève à faire ses devoirs ... Mais il n'a jamais été question de se passer de l'enseignant. Ces pays, très regardant sur les dépenses publiques, se seraient-ils privés d'une telle aubaine ? Épargner des sommes faramineuses au Trésor public ! Seul le génie algérien y est parvenu !

Pensez-vous que nos élèves ont besoin de ces CD ou de ces adresses de sites ? En outre, l'école a-t-elle les moyens de graver le nombre suffisant de CD ? J'en doute, connaissant les moyens du bord. D'ailleurs, le déferlement des informations sur le net et la démocratisation de l'outil informatique permet, même à un novice en la matière, d'accéder à une multitude de sites, ou faire partie de groupes sur les réseaux



sociaux qui peuvent répondre parfaitement à ses attentes. Et cela nos élèves le savent et le maîtrisent. Pourquoi alors tout ce grand tapage médiatique qui, je pense, n'a pour but que de tenter de gagner du temps pour casser et à jamais la grève des enseignants. Restant convaincu que son dénouement ne pourra se faire que par un face à face franc, serein et responsable entre la ministre de l'éducation et le syndicat ayant appelé à la grève, où primera l'intérêt de l'élève afin d'éviter des dérapages certains.

Ce que semble dire notre ministre dans sa dernière sortie médiatique est un sans précédent grave jamais atteint depuis l'indépendance : l'enseignant ne sert à rien dans l'école algérienne et on peut le mettre dehors sans nuire à la scolarité de vos enfants. Une autre accusation qui vient de s'ajouter au tableau dressé peu reluisant de l'éducateur. Cet être immoral, abject, grassement payé, ce suceur de sang, ce fainéant, qui ne fout rien en classe pour obliger ses élèves à prendre des cours particuliers qu'il donne, lui-même, dans des garages insalubres contre des sommes faramineuses. Pourquoi cherche-t-on à ternir toute que coûte l'image de tous les enseignants ? Pourquoi veut-on tous les discréditer ? Ne reste-t-il pas des enseignants consciencieux et qui font leur travail convenablement ? Pourquoi sous d'autres cieux, qui se respectent bien sûr, l'enseignant est valorisé, respecté alors que chez nous, il n'a jamais cessé d'être stigmatisé et pointé du doigt ?

Cela me pousse à rappeler, à titre d'exemple, les déclarations de l'ancien président français lors de sa

campagne présidentielle : « Je travaillerais à rendre à l'enseignant son autorité. Je veux que les élèves se lèvent quand il entre dans sa classe, comme autrefois. » Qu'en est-il de cette autorité chez nous ? Disons-le franchement, l'élève est devenu le seigneur des lieux. Il fait ce qu'il veut et quand ça lui chante, sans avoir à rendre des comptes à qui que ce soit. Et si ça continue comme ça, on ordonnera aux enseignants de se lever quand il finira par se résigner à rejoindre sa classe ! Cette indiscipline et cette gabegie qui règnent dans nos écoles peut expliquer le nombre effarant et effrayant d'enseignants qui ont demandé cette année de partir en retraite qu'elle soit à terme ou anticipée. Des questions à méditer pour ne pas tomber dans le piège qui vous est tendu et dont nos enfants seront les victimes. Il est grand temps de tirer la sonnette d'alarme. L'école algérienne va très mal. Prenons nos responsabilités et engageons les vrais débats pour la remettre sur les rails. Et qu'on le veuille ou pas, l'enseignant est un partenaire incontournable. Aucune réforme ne pourra aboutir sans sa contribution et son implication. Cessons donc de le considérer comme l'ennemi public numéro un à abattre. Il y va de l'intérêt de notre école et par voie de conséquence de nos enfants. A bon entendeur.

LE MATIN . DZ
Le journal des débats et des idées

16 Mars 2015

Ecole en quête de paternité : Effacer et tout recommencer

Omar BENBEKHTI

A l'école primaire, quand j'étais enfant, il y a bien longtemps, certains élèves répondaient à l'appel par le nom de SNP. Des années plus tard je compris que cela voulait dire Sans Nom Patronymique. L'école algérienne est aujourd'hui SNP. Elle n'a pas de patronyme. Les thuriféraires du nationalisme bureaucratique la qualifient de « creuset de la nation », mais de quelle nation parle-t-on ?

Tout le monde exprime le verdict d'une école, sinistrée, dénaturée, déprimée, inadaptée, dépassée ; mais personne n'ose la prendre en main ni lui donner un nom, un patronyme. Elle a été, des années

contre accroissement d'avantages matériels » comme prétendu par les thuriféraires du pouvoir.

Elle est l'otage d'un pouvoir qui l'a mise à la casse avec pour objectif d'abrutir des générations entières. Le déficit de compétence dans le système éducatif s'est renforcé depuis que l'on a arabisé, sans programmation ni planification, tous les cycles d'enseignement. Ceci, il faut avoir le courage de le reconnaître et de l'admettre.

Les faiseurs de rois manu militari, les prestidigitateurs des fortunes express, les magiciens des carrières subites, les législateurs du hors normes n'ont jamais mis à

Aujourd'hui, on en a fait un cadavre encerclé. On apprend aux enfants ni à lire, ni à écrire, ni à compter, encore moins à penser. On leur apprend à tricher. Tricher ici-bas et pour l'Au-delà ! Louvoyer avec la connaissance, louvoyer avec les croyances. C'est cela qu'on inculque.

Et les enseignants dans tout cela ? Eux aussi ont été formatés pour louvoyer et dribbler un pouvoir autiste qui ne les reconnaît pas, ne les a jamais reconnus comme éducateurs de valeurs à élever au rang de la citoyenneté, payés seulement pour encadrer un bétail humain à former à la soumission. Mais ceux-ci ne veulent plus de cette fonction. Ils s'insurgent et refusent le dialogue avec un pouvoir terrifiant qui n'aspire qu'à soumettre la société à sa fascination.

A quoi bon étudier ? demandent nos enfants. Puisque ceux qui gouvernent et vous soumettent sont des ignorants qui ont gagné beaucoup d'argent, sans science, sans savoir ! La ministre de l'Education nationale a souligné que l'amélioration de la qualité de l'enseignement est tributaire du développement d'un système pertinent et efficace de formation du personnel de l'enseignement.

Cela est d'une telle évidence. Rien d'innovant à ce niveau... Un vœu pieux sans plus. Mais quelles actions sont réellement menées sur le terrain pour effacer les fautes, recommencer à zéro et régler enfin le problème ? Un problème qui n'a pas de solution est un problème qui a mal été posé, déclarait A. Einstein. L'école du 21^{ème} siècle a pour mission de produire de l'avenir et non pas de maintenir un statu quo morbide.



durant, livrée au crétinisme et à l'ignorance crasse. Aujourd'hui, elle se débat dans la recherche d'une paternité. Il y a longtemps qu'elle a perdu sa mère. Le pouvoir a cru bon d'injecter des milliards dans ce que l'on appelle « l'appareil éducatif », mais sans lui donner une âme, sans la couvrir des soins nécessaires à une évolution saine, sans lui assurer une croissance et un développement harmonieux, agrégé et adapté à la modernité, la plongeant dans un obscurantisme moyenâgeux et des pratiques d'incantations primitives.

L'école de la casse. L'école de la haine et de l'exclusion. L'école de l'affairisme et de la spéculation. L'école qui abrutit. Cette école là n'a pas besoin de former des têtes bien faites ni bien pleines. L'école n'est pas l'otage de « représentants monnayant scolarité des enfants

l'escompte le devenir de l'éducation si tant est qu'ils aient eu de l'éducation eux-mêmes. L'incompétence a-t-elle besoin de produire des compétences ?

Aujourd'hui elle pleure des larmes de sang à cause d'un enseignement basé sur deux choses : la mémorisation et la restitution. Violée avant sa puberté, on en a fait une fille-mère porteuse d'un monolinguisme analphabète, dans une société livrée aux malfrats et à la débilité pour asseoir la prodigalité d'un pouvoir rêvant de razzia.

Aujourd'hui, elle est jetée en pâture, annihilant l'idéal de former des citoyens. On n'en veut pas des citoyens ! On parque des générations dans l'enclos de la soumission et de la consommation de leurres post-mortem. On n'éduque pas à la vie, on forme à la morbidité.

IMPACT24.INFO
Gardez le fil de l'actualité

12 Février 2015

Les cours particuliers, la défaillance du système scolaire en Algérie

Un business à grande échelle qui touche 8 millions d'élèves en Algérie

Hakem Bachi

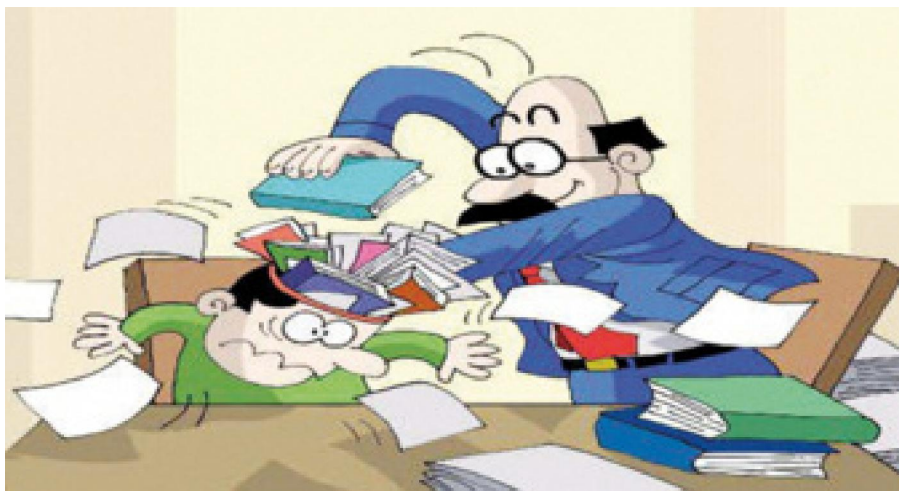
La définition universelle, auparavant, d'un cours particulier, c'est un cours où l'élève est seul avec le professeur... Les cours se donnent sous forme individuelle, au domicile de l'élève... ; ils se donnent aussi à de petits groupes de cinq ou six élèves, dans la salle de séjour d'un enseignant à la retraite ou dans des locaux loués pour cette occasion ; ils peuvent aussi prendre place dans une salle de classe de l'école, après les heures scolaires où tout le monde trouve son compte.

L'Algérie est ainsi la « championne dans le monde » des cours particuliers.¹ 1 élève sur 2 au primaire, quatre collégiens sur 5 et 3 lycéens sur 4 y auraient recours, et dans toutes les matières ; et les familles algériennes dépensent un peu plus de 200 milliards de dinars par an en cours pour 8 millions d'élèves. Le soutien scolaire fonctionne sur le marché de l'angoisse scolaire alimenté par un système de notes, de classements, d'examens et de menace de redoublement. Il ne sert qu'à rassurer les parents... Les chiffres le confirment, le business des cours particuliers en Algérie se porte bien. Ce ne sont pas moins de 40 millions d'heures de cours qui sont dispensées chaque année. La demande est grandissante. Le phénomène des cours particuliers, qui a pris au fil des années des proportions démesurées, constitue indéniablement une des tâches sur le sombre tableau de l'Éducation en Algérie.

Ces cours, dit particuliers, ne relèvent plus de la pédagogie, mais du vulgaire mais néanmoins lucratif business qui a complètement dévoyé la pratique scolaire. Véritable phénomène de mode ou réelle nécessité, les cours particuliers, qualifiés également d'«

enseignement à la carte », constituent une source financière assurément importante pour les éducateurs qui ont opté pour cette voie, au demeurant très lucrative...

En effet, si certains professeurs préfèrent prendre des groupes n'excédant pas trois ou quatre élèves, les parents doivent, en revanche, payer plus cher, soit 5 000 à 6 000 DA quatre séances mensuelles de deux heures, et bien entendu, par matière. Au demeurant, des cours de soutien pris, à titre d'exemple, par un élève de terminale peuvent atteindre 10 000 DA par mois...



En Algérie, l'une des premières raisons, ce sont les défaillances du système scolaire qui alimentent la prise de cours, la seconde raison est un pouvoir d'achat galopant qui a obligé une grande partie à s'adonner à ce commerce et la troisième est la démission des parents d'élèves vis-à-vis de leur responsabilité... On constate donc que pour moins de la moitié des adeptes, les cours particuliers ont été féconds en termes d'amélioration des résultats, même si, en même temps, 25% déclarent une amélioration modeste. Il est sûrement souhaitable de conduire des études précises sur l'évolution des performances permises par les cours particuliers. Car, étant donné les résultats, somme toute, limités, on peut se demander pourquoi les parents continuent à supporter ce débours... une amélioration modeste des

résultats, c'est tout de même une amélioration. C'est à cela que la plupart des parents sont sensibles, même si une part d'entre eux pouvait, plus ou moins secrètement, l'espérer plus notable...

Les cours particuliers peuvent prospérer sur une image de déliquescence de l'école publique où, aux yeux ou aux dires des parents et des élèves, on n'apprendrait pas grand-chose ; et ils peuvent également y contribuer quand les enseignants délaissent leurs élèves du secteur public et conservent leur énergie pour

leurs élèves privés. La méfiance vis-à-vis de l'école peut se traduire par une augmentation de l'absentéisme scolaire d'élèves qui restent assidus dans la fréquentation des cours particuliers ; ou

bien encore les preneurs de cours perturbent la classe. L'école est soupçonnée de ne pas bien faire son travail, les enseignants sont parfois dénigrés : mal payés, démotivés, mais assurés de leur emploi de fonctionnaires, tout les opposerait aux enseignants qui, au contraire, chercheraient le succès de leurs élèves, clé de leur propre fortune ; les stéréotypes se donnent ici libre cours. Plus les cours particuliers sont donnés massivement, plus le niveau scolaire et universitaire est en baisse continue, et l'avenir des générations futures se trouve menacé.

Le Quotidien
Edition Nationale d'Information D'ORAN

13 Avril 2015

Accès à l'éducation aux enfants en situation de handicap

Ce sont les encadreurs qui manquent le plus

Abbas A. H.

Dans le cadre du projet de « développement de dispositifs et d'actions de plaidoyer pour l'accès au droit à la scolarisation aux enfants en situation de handicap », la Fédération algérienne des personnes handicapées (FAPH) a organisé, hier, à l'hôtel Riadh de Sidi-Fredj, un séminaire qui a pour thème « L'accès au droit à l'éducation aux enfants en situation de handicap ».

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Souad Bendjaballah, qui a procédé à l'ouverture de ce séminaire. Elle a dressé le bilan du ministère sur cette frange de la société en indiquant que son département « possède 186 centres spécialisés pour prendre en charge les handicapés. Auxquels s'ajoutent 15 centres en cours de réalisation, qui seront ouverts en 2015, et 31 autres sont programmés pour fin 2014 ». La ministre précise que son département souffre du déficit en encadrement et en personnel spécialisé. « Cinq mille encadreurs pour 18.000 enfants pris en charge est insuffisant », dira Mme Bendjaballah. Mais cela n'a pas empêché de scolariser près de 19.000 enfants handicapés au niveau d'établissements relevant du

secteur de la Solidarité nationale. « 18.846 enfants sont scolarisés au niveau de centres relevant du secteur de la solidarité nationale, dont 320 en préscolaire », a déclaré la ministre. « La majorité de ces enfants (plus de 12.000) souffrent de handicap mental et 23 enfants handicapés moteurs sont scolarisés au niveau de nos centres », a-t-elle précisé, insistant sur la nécessité de former en urgence des formateurs pour la prise en charge des handicapés mentaux. Elle a annoncé, par ailleurs, que le ministère vient de passer un marché de gré à gré avec la Société nationale des véhicules industriels (SNVI) pour l'achat de 380 bus. Pour sa part, la présidente de la fédération algérienne de personnes handicapées, Atika Mammeri, a revendiqué le droit des handicapés d'avoir un appareillage de qualité et de leur choix. « Notre souci est de pouvoir avoir un appareillage de qualité qui puisse répondre à nos attentes », a indiqué Mme Mammeri. Elle a ajouté que son association milite pour que les handicapés aient la possibilité de choisir leurs appareils. Elle a expliqué que la Caisse nationale des assurés sociaux (Cnas) a établi une convention avec un seul appareilleur, l'Office national d'appareillage et d'accessoires pour

personnes handicapées (ONAAPH), réduisant ainsi le choix des handicapés. « La grande difficulté réside aussi dans le fait que les produits de l'ONAAPH sont rarement disponibles, ce qui nous pénalise grandement », a-t-elle déploré. Mme Mammeri a soutenu dans ce sens qu'il faut ouvrir le champ à tous les appareilleurs qui répondent au cahier de charges pour que le handicapé choisisse son équipement. L'ensemble des associations présentes ont plaidé pour le droit et des horaires adaptés lors des concours et examens, droit au respect de la dignité et le droit à des soins en réadaptation fonctionnelle. Les participants au séminaire ont interpellé les autorités afin d'encourager et aider les associations de personnes handicapées, leurs familles et leurs défenseurs. Ils réclament aussi le droit aux loisirs parmi tout le monde. Ils recommandent de poursuivre des études le plus loin possible.

Algérie 360°

16 novembre 2013

Les enfants de la prison

400 MINEURS CROUPISSENT DANS LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

Pour l'année 2014, il a été enregistré près de 6 154 agressions sur des enfants. Pour les trois premiers mois de 2015, 1 200 enfants ont été violentés, dont neuf ont péri suite à leurs agressions.

Pas moins de 400 enfants mineurs croupissent dans les établissements pénitentiaires à travers le pays, a indiqué jeudi dernier, à Alger la direction générale de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion sociale des détenus. Intervenant lors d'une rencontre sur la responsabilité pénale de l'enfant, la juge des mineurs, Meriem Chorfi, a affirmé que 400 enfants se trouvaient actuellement dans des établissements pénitentiaires. Ils sont soumis à des « mesures spéciales et souples telles que stipulées par la loi ». En vertu de la loi régissant l'organisation des prisons et la réinsertion sociale des détenus, l'enfant détenu de moins de 18 ans est « séparé des détenus adultes,

peut être en contact direct avec les visiteurs et est soumis à des mesures disciplinaires allégées en cas d'infraction au règlement intérieur de l'établissement ». Il bénéficie de vacances d'une trentaine de jours pendant l'été qu'il passe avec sa famille et des vacances de 10 jours, tous les trois mois, à l'occasion des fêtes nationales et religieuses.

C'est le projet de loi de la protection de l'enfant qui a été au centre des travaux du colloque organisé par le Centre de recherche juridique et judiciaire, ce jeudi à Alger. Ce projet de loi soumis à l'APN pour adoption, représentera selon M. Chafai directeur général du Centre de recherche juridique et judiciaire, le trait d'union

entre les autorités judiciaires et les autorités sécuritaires. Sur le terrain, le phénomène de la violence contre les enfants a pris des proportions énormes, les chiffres sont plus qu'inquiétants. Pour l'année 2014, il a été enregistré près de 6 154 agressions sur enfants. Pour les trois premiers mois de 2015, 1 200 enfants ont été violentés, dont neuf ont péri suite à leurs agressions. Pour les législateurs qui ont animé cette conférence, il est grand temps de reconsidérer les droits de l'enfant. Il s'agira, à travers les textes et les amendements débattus, d'apporter un réel encadre-

ment juridique, soutenu par un suivi sécuritaire, pour cette catégorie vulnérable. A cet effet, la protection pénale de l'enfant s'articulera autour plusieurs volets, qui circonscrira les lacunes et les failles présentes dans les différentes dispositions de la loi. Il faut savoir que jusqu'à la fin du XIXe siècle, l'enfant était jugé, incarcéré au même titre qu'un adulte. Dans son contenu, ce nouveau projet de loi pour la protection de l'enfant, apporte de nouveaux amendements qui ont auront pour rôle de recadrer le traitement de l'enfant, victime ou suspect. Parmi les nouveautés, la présence obligatoire d'un avocat tout au long de l'instruction, la réduction de la garde à vue pour mineurs à 24 heures maximum, et la réduction de la durée de la détention provisoire à deux mois au lieu de 04 mois. Mais aussi, avoir la possibilité de médiatiser l'instruction à tout moment de l'instruction, responsabiliser l'enfant en lui donnant le droit de s'exprimer dans toutes les étapes de l'instruction. En outre, les grandes lignes de ces projets de loi demeurent la grande importance de ce projet de loi, il s'agira de combattre ce fléau à travers des instruments juridiques, qui, sur le terrain, permettront aux autorités sécuritaires, de prévenir, de sensibiliser la société,

mais aussi d'intervenir dans le respect des droits de l'enfant.

Effectivement, ce projet de loi sera un organe national de promotion et de protection de l'enfant. Il mettra en place des mécanismes et des outils de lutte entre autres, contre l'agression sexuelle, physique et morale de l'enfant, l'enlèvement et le trafic d'enfants, l'exploitation des enfants dans l'audiovisuel, dans la mendicité et dans les réseaux de trafic de drogue. Mais aussi l'enrôlement des enfants dans des conflits armés. D'un autre côté, il s'agira de protéger l'enfant en milieu carcéral et faire valoir le rôle du délégué national, et du médiateur pour améliorer les conditions de détention des mineurs et leur insertion dans la société. D'autre part, revoir les origines de ses dérives constitue une partie essentielle dans leur traitements. A ce sujet, vient en premier, une démission totale des parents de leurs rôle d'éducation, l'exposition inconsciente de l'enfant au danger, en le traitant comme une sous-personne et une détention des primo délinquants mitigée, et sans effets de redressement, du fait que celle-ci n'est pas spécifique aux seuls adolescents. Ils ont considérablement accentué la récidive, et augmenté les

risques d'agression sur les enfants. Par ailleurs, en dépit de tous les efforts consentis par les autorités et les acteurs sociaux pour réduire l'ampleur de ce phénomène, devant l'efficacité et la pertinence de l'amendement de lois que comporte ce nouveau projet de loi pour la protection pénale de l'enfant, il demeurera deux failles importantes, non pas de ce système, mais dans la société, à savoir: le silence de l'enfant agressé qui aggrave sensiblement la situation. A cet effet, il faut rappeler que le nouveau projet de loi prévoit, dans ce sens, la possibilité à l'enfant agressé de recourir à la justice, même après avoir atteint l'âge adulte. Plus grave, et dépourvue d'alternative, la deuxième faille est sans conteste, la difficulté de prévenir et de pouvoir agir avant que l'agression et le crime sur l'enfant ne soient commis.

Ali AMZAL



02 Mai 2015

Violence en milieu scolaire: 97 % des cas dus à des facteurs exogènes

Des facteurs exogènes sont à l'origine de la violence en milieu scolaire dans une grande proportion (97%), a-t-on appris, lundi à Mascara, de la chef du bureau orientation scolaire au ministère de l'Education nationale.

Des études scientifiques menées au niveau du ministère de l'Education nationale ont révélé que 3 pc seulement des cas de violence en milieu scolaire ont une relation directe avec l'établissement et son environnement et le reste relève de facteurs exogènes (famille, amis, entre autres), a indiqué MahiZoubida lors d'un colloque régional sur la gestion des conflits au sein des établissements scolaires, ouvert dimanche. «Il ne faut pas parler de violence en milieu scolaire comme étant un phénomène collectif, mais d'animosité individuelle liée à des problèmes de comportement par la faute de parties de la société n'ayant pas joué leur rôle d'éducation dont la famille», a-t-elle souligné.

Cette rencontre de quatre jours est organisée par le ministère du secteur en collaboration avec une organisation s'intéressant au



développement des peuples basée en Allemagne. Des conseillers d'orientation scolaire de 25 wilayas et des cadres du ministère de tutelle spécialistes en psychologie, sociologie, prennent part à cette

rencontre, pour débattre de modèles de traitement des phénomènes de la violence et de gestion des conflits au sein de l'école et de son environnement.

Ce colloque vise, selon la responsable, à enrichir les connaissances des conseillers d'orientation scolaire en matière de gestion des conflits au sein de l'établissement scolaire et à constituer une équipe de formateurs parmi les participants pour animer le programme du ministère de l'Education nationale au profit d'autres parties (personnels, enseignants, parents d'élèves, ...) afin d'endiguer le phénomène de la violence en milieu scolaire.

06 Avril
2015



L'École algérienne plongée dans une extrême détresse

Et voilà ! Encore une fois le tempo est donné, le moment est bien choisi, la valse à dix temps nous est jouée, oui mais sur quel pied allons-nous danser ?

Ahmed Farrah

Les dix «philharmonistes» nous agacent, ravissent le temps au temps, le tiennent en otage. La rançon est une grille des salaires, dans l'école des maîtres-chanteurs. C'est la mélodie qui parvient à la rue et que les gens n'apprécient guère.

Depuis dix ans, les revendications salariales sont devenues récurrentes dans le secteur de l'enseignement, et le bout du tunnel n'est pas encore visible. La nouvelle grille de classification de la fonction publique semble être déjà complètement désuète et inadaptée à la situation. Ses concepteurs la voulaient basée sur la certification diplômante et les compétences acquises et non pas sur les habilités, les tâches allouées et les performances supposées des salariés, comme le fut le statut général de travailleurs de 1985. Après la révision du statut particulier des enseignants (Pas celui de tous les fonctionnaires de l'éducation nationale), des aberrations sont nées. Certains inspecteurs de l'éducation nationale, n'ayant jamais été à l'université parce que non bacheliers, se sont trouvés classés au plus haut de la grille de la fonction publique, mieux classés que les médecins des hôpitaux, que les architectes que les informaticiens, que les pharmaciens, que les chirurgiens-dentistes, que les ingénieurs. Le comble est poussé jusqu'au ridicule, dans quel pays au monde des censeurs de lycées (eux même anciens professeurs) après

plus de trente ans de service, qui organisent et contrôlent le travail des enseignants et suivent leur assiduité sont moins classés qu'eux ? Comment les Proviseurs des lycées et les Directeurs des collèges sont classés sur la même échelle que les enseignants qui sont sous leur autorité ? Malgré toutes les augmentations salariales consenties aux enseignants, leur pouvoir d'achat reste largement en deçà de celui de beaucoup d'autres secteurs économiques, le cas d'un proviseur de lycée au 12^{ème} échelon de l'échelle 16, après 32 ans de service perçoit un salaire net de 74000Da, quand un simple agent à la Sonelgaz, Naftal, Sonatrach ou à la CNAS, la CNR est mieux payé que lui.

(...) Les inspecteurs de l'Éducation nationale se sont trouvés, immiscés dans un travail bureaucratique dans des pseudo-commissions du suivi de la réalisation des programmes des classes d'examens, pour fixer le seuil d'avancement des cours (Ataba), au lieu de se concentrer dans leur rôle pédagogique. La réalisation des programmes incombe aux professeurs, sous le contrôle du chef d'établissement, les cours sont notifiés, et paraphés dans les cahiers de texte de chaque classe. La responsabilité du professeur est engagée, dans le cas où un sujet n'est pas traité en classe et posé à l'examen. La responsabilisation des enseignants devrait être inscrite dans un contrat annuel à chaque

début d'année scolaire (Le devoir de prestation de service- enseigner en contrepartie d'un droit - un salaire et un congé annuel). La répartition annuelle des cours par matières est unifiée au niveau national ; chaque semaine de grève suivie est soustraite mécaniquement, car rarement rattrapée. Un professeur qui s'absente pour une longue durée devrait, en théorie, être illico presto remplacé par le chef d'établissement et c'est son rôle, dans le cas contraire, il en serait comptable.

Cette École sera l'instrument le plus déterminant pour la réalisation de tout projet de société :

1- Quel projet de société veut-on pour l'Algérie de 2050 ?

2- Aura-t-elle sa place dans un monde qui sera totalement numérique ?

3- Quelle École doit-on mettre sur pied pour y arriver ?

4- Avec quels moyens Infrastructures, programmes scolaires, formation des formateurs, formation des enseignants, moyens didactiques, instruments de mesure, pôles d'excellence, normes internationales de certification, apprentissage ?

LE MATIN DZ
Le journal des débats et des idées

22 Mars 2015

Éducation, Profession : «enseignant-commerçant»

Sur les ondes de la Chaîne III, dans l'émission «Point de vue» du mercredi 25 février 2015, les auditeurs ont pu écouter les accusations au vitriol d'un parent d'élève. Il a déversé sa colère sur le comportement indécent de cette minorité d'enseignants grévistes]...[ici une nouvelle/témoignage puisée d'un vécu. Ou quand le réel rejoint et dépasse le fictif.]...[

Mme Abou-Eddinar : fais vite, prends la caisse et la calculette. Les élèves doivent se poser des questions. Ils n'ont pas l'habitude de nous voir pointer en retard.- M. Abou-Eddinar : Ne t'en fais pas. Plus nous les tenons en haleine, plus ils s'accrochent à nous. C'est là une astuce du marketing moderne. Ne

sais-tu pas qu'ils sont drogués aux cours payants ?

Ce couple d'enseignants, monsieur est professeur de mathématiques et madame de physique, a trouvé un bon filon pour se construire une stature de bourgeois «à l'algérienne». Ils ont démarré leur commerce de cours payants dans un garage miteux, il y a de cela une dizaine d'années. Les jours de protestations syndicales, on les retrouve aux premiers rangs. Dans les assemblées générales d'enseignants, ils sont les plus zélés à exiger du syndicat la riposte maximale : la grève illimitée. La funeste «aataba» (seuil des programmes à charcuter) a été pour eux une aubaine inespérée. Après

avoir convaincu leurs élèves de désertir les cours officiels au motif que le programme est trop chargé, le couple se frotte les mains. Dès la mi-avril, leur immeuble caribure sans discontinuer du matin jusque tard en soirée. Toutefois, ils prennent la précaution de pointer au lycée pour émarger la feuille de présence et faire constater à l'administration l'absence des élèves.]...[Sur le fronton de l'imposante bâtisse une enseigne lumineuse portant dans les deux langues cet intitulé : «Cours de soutien : de la crèche au lycée». Ils l'ont inauguré en grande pompe, en présence des autorités locales et du gratin des arrivistes de la région.

] ... [Les examens approchant à grands pas, notre couple de

commerçants déploya les grands moyens. Et pour les aider, ils firent appel à l'un de leurs amis, «libraire à l'algérienne», qui tient en horreur les livres de littérature. Ils s'est spécialisé dans le parascolaire ainsi que dans la vente de titres piratés et frauduleusement imprimés, notamment les annales du bac piratées. Le gros de son chiffre d'affaires, il le réalise lors de ses tournées dans les établissements scolaires. Les chefs d'établissement sont aux petits soins avec lui. Ils lui réservent la totalité de la subvention annuelle allouée par l'Etat. C'est de la sorte que les bibliothèques scolaires sont pleines à craquer de livres parascolaires truffés de fautes, mais très prisés par les candidats aux examens.]...[nos deux comparses ont imaginé une formule imparable pour asseoir définitivement leur notoriété de «super-enseignants» qui trustent de brillants résultats. Ils précèdent les inscriptions de septembre par une phase sélective qui démarre début juillet, dès la réception des bulletins scolaires. Ils

prennent soin d'exiger de leurs clients une copie pour ne retenir que ceux qui ont des moyennes excellentes ou à la limite bonnes. Et nul ne saura qu'un tri sélectif a eu lieu.]...[Le couple fait mouche : il a la garantie d'un bon score aux examens officiels et l'assurance d'un boom publicitaire dans les hammams, les mosquées, les fêtes et les salles de classe. Des endroits écumés par ses rabatteurs.

]...[un vent de révolte sociale souffla sur le pays. Les quartiers populaires des villes se soulevèrent. Des débordements juvéniles ont failli mettre la ville à feu et à sang. Parmi les nombreux magasins brûlés et saccagés dans le centre-ville, figurait l'immeuble du couple Abou-Eddinar.]...[Une fois le calme revenu, les enquêtes commencèrent. D'abord celles des assurances. Les époux Abou-Eddinar furent convoqués au palais de justice pour s'expliquer sur des anomalies. Et elles furent nombreuses : défaut d'assurance garantissant la sécurité des clients,

pas d'agrément officiel, ni registre du commerce et activité lucrative interdite pour un fonctionnaire de l'Etat. Cerise sur le gâteau : accusation d'évasion fiscale. Ce dernier point fut soumis à l'appréciation des évaluateurs des impôts : des centaines de milliers de dinars évaporés. Avec ce triste épisode prit fin la saga du couple, entraînant dans sa chute les responsables des administrations chargés d'appliquer la loi contre le marché informel.

** Pédagogue. Extraits d'un essai à paraître bientôt : Que faire pour éradiquer le fléau des cours payants ?*

Ahmed Tessa



03 Mars 2015

« Il faut reconvertir les établissements vers les besoins économiques du pays »

Mohamed Mebarki, ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, à El Djazair.com

El-Djazair.com : L'Algérie célèbre le 50e anniversaire de son indépendance, comment évaluez-vous le parcours du secteur de la formation professionnelle ?

Mohamed Mebarki :]...[C'est un secteur qui a été pris en charge par l'Etat algérien dès le début de l'indépendance. L'Etat avait tout de suite pris conscience de l'importance que revêt la formation professionnelle en tant que pourvoyeur de main-d'œuvre qualifiée à l'économie nationale naissante] ... [il a été procédé à la création d'un Commissariat à la Formation professionnelle et à la Promotion des cadres, et un peu plus tard, à un Conseil national consultatif de la formation professionnelle et de la promotion des cadres, rattachés à la présidence de la République. Il fallait prendre en charge, en urgence, la formation de l'encadrement algérien, et donc reconvertir les établissements vers les besoins économiques du pays, dans des spécialités comme l'électromécanique, le machinisme agricole, la maintenance industrielle, etc.] ... [

El-Djazair.com : Et aujourd'hui, quelles sont les réalisations les plus importantes ?

Mohamed Mebarki : Aujourd'hui, nous sommes à plus de 1100 établissements de formation, répartis à travers le pays,

Entretien réalisé par LEILA BOUKLI

qui accueillent des milliers de jeunes, et qui assurent des centaines de spécialités liées au développement économique et social.] ... [Le réseau de structures de formation totalise une capacité pédagogique de plus de 300 000 postes de formation en mode résidentiel avec 54 500 lits pour le régime d'internat, alors que le potentiel de formation par apprentissage est évalué à plus de 500 000 postes, en plus du potentiel de formation à distance dont les limites peuvent être repoussées au gré de la demande. Ce réseau de formation, déjà assez dense, ne cesse de se renforcer en infrastructures puisque, rien que cette année, douze nouveaux établissements, un Institut national supérieur de formation professionnelle (INSFP) de 450 postes pédagogiques, sept Centres de formation professionnelle d'apprentissage (CFPA) de 1900 postes pédagogiques et quatre annexes de 275 postes pédagogiques viennent d'ouvrir.]

El-Djazair.com : Nous avons constaté un manque d'engouement des jeunes pour la formation professionnelle. Quelle en est la cause, d'après vous, Monsieur le Ministre ?

] ... [le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels souffre d'une fausse image, puisque les dysfonctionnements qu'on lui prête ne

sont plus de mise, depuis longtemps. C'est pourquoi, nous travaillons à réhabiliter le secteur de la formation professionnelle et à corriger la perception, injuste, qu'a la société à son égard, pour en faire un secteur vital pour le développement économique et social du pays, et facilitateur de l'insertion des jeunes au travail.]

El-Djazair.com : Un dernier mot, Monsieur le Ministre, peut-être sur les perspectives de la formation professionnelle dans le contexte économique ?

Mohamed Mebarki : L'Algérie a, dès le recouvrement de son indépendance, pris conscience du rôle de la formation professionnelle dans le développement économique et social. Le pays a investi des moyens colossaux pour parvenir à mettre en place un réseau national, capable de répondre au double besoin en main-d'œuvre qualifiée pour l'entreprise et en formation pour insérer les jeunes dans le monde du travail. Aujourd'hui, alors que le pays connaît un développement économique et industriel en pleine croissance, et une population jeune, le défi est d'autant plus grand.] ... [



N° 86 - Mai 2015

Enfance abandonnée : Kafala ou adoption, les avis divergent

La notion d'adoption et ce qu'elle véhicule, et celle de kafala avec ses insuffisances sont au centre d'une véritable polémique entre juristes, sociologues, hommes de culte et législateurs. La kafala se définit comme étant l'engagement de prendre en charge un enfant mineur, lui donner son nom sans pouvoir créer un quelconque lien de filiation, en lui assurant, entretien, éducation et protection.

Des juristes affirment qu'il existe des lacunes juridiques au niveau du Code de la famille qui interdit l'adoption mais autorise la kafala et cette option s'avère un concept insuffisant sur plusieurs plans. D'abord, sur le plan filiation, la concordance des noms reste un concept non clair. Aussi, il faut que la kafala soit un projet de vie et non un acte de charité. Quelqu'un qui prend un enfant pour la kafala c'est pour la vie. Malheureusement, le droit algérien ne considère pas le lien parental. La kafala est considérée comme un acte de cha-

situation reste secrète entre l'administration et l'école pour que cet enfant puisse avoir une vie et surtout une scolarisation normale. Pour rester dans la conformité religieuse et dans le respect de la moralité de l'islam, «nous proposons une loi qui oblige le géniteur à reconnaître son enfant, soit par ADN, soit volontairement (la reconnaissance de paternité). Éventuellement, de renforcer l'article 44 du Code de la famille devant le tribunal, le juge doit accepter la reconnaissance de paternité sans obliger le demandeur de passer par

toire de responsabiliser ces gens. «Impossible» disent les médecins la réalité est plus complexe estiment-ils. Le refus d'accueillir les femmes qui veulent abandonner leur bébé est considéré comme non-assistance à personne en danger. «Le médecin a pour mission de sauver des vies humaines.»

Pour leur part, les hommes de religion, s'interrogent sur la faisabilité de cette proposition dans la société algérienne où les réactions envers la mère célibataire peuvent aller de la marginalisation jusqu'à la menace de



rité et c'est pour cela que les avocats appellent à ce que le Code de la famille fasse de la kafala une mission noble qui consiste à construire un adulte de demain. Il est à souligner que cet enfant n'a aucune protection naturelle après le décès du kafil, parent adoptif. Aussi, la Kafala prend fin une fois les parents décédés. L'enfant se retrouve à la rue. Si c'est une fille, elle est exposée au danger de la prostitution et si c'est un garçon, il deviendra du jour au lendemain délinquant. C'est également, l'une des grandes insuffisances que la n'implique pas les deux parents et en cas de divorce du couple kafil, l'enfant se retrouve automatiquement dans la rue, car l'un d'eux n'a pas le droit de garde ni le droit de visite. C'est contraire au droit civique. Toutes ces lacunes doivent être étudiées, revues et ce en développant des concepts nouveaux sans qu'ils soient contraires à la moralité religieuse. Des concepts fondés sur le lien socio-affectif, expliquera Me Houhou Afin de protéger l'enfant né sous X. L'avocate demande que sa

le contrat de mariage. Nous ne proposons pas l'adoption lorsque la filiation de l'enfant est connue. Nous sommes pour la filiation d'un enfant né sous X. C'est un droit et nous devons protéger cette catégorie de personnes qui est vulnérable et exposée à tous les dangers.

On essaye de régler un phénomène de société qui n'a jamais fait objet de réflexion doctrinale. Le problème de ces enfants, dit-elle, c'est que l'enfant a droit à la filiation, une fois qu'il retrouve ses parents, mais il n'a pas droit à l'identité. «L'enfant peut établir qu'il est l'enfant de X ou de Y mais il ne peut pas avoir cette identité et ceci même si les parents le veulent». Une autre avocate, aussi «acharnée» a défendre les intérêts des enfants abandonnés en l'occurrence Me Benbraham propose Au sujet de l'avenir de l'enfant qui reste sans nom à vie, l'obligation qui doit se faire sur les mères célibataires, lors de l'accouchement, de donner leur nom à l'enfant et même à déclarer le nom du père biologique.» His-

mort. Cheikh Tahar, imam à Chéraga explique qu'«avant, il y avait le problème d'orphelins il n'y avait pas le problème des enfants nés sous X. La mère était connue le père aussi d'une façon générale donc il y a El-Kafala». Et d'ajouter «l'enfant est élevé, chéri nourri mais puisqu'on connaît ses véritables ascendants, il n'y avait pas à les changer le Coran dit qu'il faut les nommer aux noms de leurs parents quand ils sont connus», souligne-t-il.

Aujourd'hui on assiste au problème des enfants nées sous «X» pour cela les musulmans sont partagés à propos de l'adoption, certains admettent que l'enfant porte le nom des parents adoptifs d'autres non. On a le Coran, la sunna et la charia, il faut juste un peu d'Idjtihad.

Farida Larbi

EL MOUDJAHID

14 Janvier 2015

Algérie : seules 2500 femmes divorcées bénéficient de la pension alimentaire

Le projet de loi sur la création Fonds de pension alimentaire au profit des femmes divorcées ayant la garde de leurs enfants prévoit le versement d'une redevance financière « en cas de non-exécution totale ou partielle de l'ordonnance ou du jugement fixant la pension alimentaire, en raison du refus du débiteur (le père de l'enfant) de payer, de son incapacité de le faire ou de la méconnaissance de son lieu de résidence. » relève l'APS. Une mesure qui doit permettre aux femmes divorcées de toucher plus facilement leur pension alimentaire en cas de non-paiement de l'ancien conjoint.

La demande du bénéfice de redevances financières du fond de la pension alimentaire est présentée au juge président de la section des affaires familiales, précise l'APS.

La commission des affaires juridiques, administratives et des droits de l'Homme du Conseil de la Nation a salué cette initiative dans son rapport préliminaire. Elle n'a cependant pas manqué d'exprimer ses préoccupations quant à la mise en oeuvre de la procédure de redevance financière dans les régions du sud où les instances en charge de ces dossiers sont insuffisantes ou éloignées, note l'APS.

AF ALGERIE-FOCUS.com
L'INFORMATION POUR VOUS ET AVEC VOUS

11 Décembre 2014



Malgré la consolidation de la place de la femme dans la société algérienne, et notamment celle de la femme divorcée avec l'annonce le 8 mars dernier de la création d'une pension qui doit lui être allouée, la réalité n'est pas encore à la hauteur des espérances. S'adressant au Conseil de la Nation hier, le ministre de la Justice Tayeb Louh a regretté que la femme algérienne «rencontre toujours plusieurs problèmes qui offensent sa dignité dont la difficulté de recouvrer une pension alimentaire après un divorce, en raison de l'incapacité ou du refus de son ex-mari de la verser».

En effet, malgré les amendements apportés au code de la famille, la femme divorcée se retrouve dans une situation précaire, faute de

moyen pour élever seule ses enfants. En cause, le faible montant et surtout la difficulté pour toucher la pension alimentaire que doit verser l'ancien conjoint. Le ministre de la Justice a ainsi rappelé que sur un total de 22.189 décisions de justice relatives à l'octroi d'une pension alimentaire, seules 2.498 avaient été appliquées en 2013. Comme le souligne le journal Horizons dans un article sur les femmes divorcées, de nombreux pères de familles en situation d'insolvabilité ont été condamnés pour non-versement de pension alimentaire. La pension devient alors une dette civile à réclamer devant les juridictions civiles, mais la procédure reste lourde pour les femmes sans ressources.



Langue et culture. Engouement pour le dialectal

Parlons algérien !

Walid Bouchakour

Langue authentique du pays ou langue de la rue ? Simple variante de l'arabe ou produit du génie populaire maghrébin ? Dialecte ou langue ? Les avis sont souvent tranchés et les débats contradictoires sur ce parler qui est pourtant pratiqué et compris par la très grande majorité des Algériens. Linguistes, intellectuels et artistes s'intéressent de plus en plus au parler algérien.

Bien qu'il ne jouisse d'aucune reconnaissance officielle, le dialectal revient systématiquement sur le devant de la scène dès qu'on souhaite s'adresser aux Algériens. On pensera, par exemple, aux politiques ou aux publicitaires qui ont vite compris que pour parler aux Algériens, il fallait parler algérien. S'il ne... fait pas l'objet de revendications politiques, le dialectal s'impose et s'épanouit simplement par son usage quotidien.

En plus d'être la langue maternelle... le dialectal possède également une dimension littéraire à travers une littérature populaire ancienne, extrêmement riche et encore vivante. Ces aspects ont été évoqués lors d'une récente journée d'étude au Centre d'études diocésain d'Alger. Autour de la question volontiers polémique «La darija, une langue à part entière ?», spécialistes et passionnés du dialectal algérien ont présenté leurs travaux et exposé leurs conceptions... La linguiste Khaoula Taleb Ibrahim... a considéré que «les lignes sont en train de bouger» dans notre rapport à la langue. «La stigmatisation au nom d'un purisme exclusif de toute expression non canonique ne semble plus de mise», lit-on dans la présentation...

On note, certes, une profusion et une confusion d'appellations concernant le parler algérien, mais les confrenciers trouveront les mots pour cerner cette langue. «Dans quelle langue rêvons-nous ? Quelle langue parle une dame centenaire de La Casbah qui ne comprend ni l'arabe classique ni le français ?... C'est cela notre langue maternelle», résume Mehdi Berrachid, journaliste et auteur. Le spécialiste en littérature populaire, Abdelhamid Bourayou, insiste pour sa part sur le riche corpus littéraire produit dans cette langue... Il rappelle que les auteurs de poésie

populaire sont issus d'une élite d'intellectuels et de fins lettrés qui ont choisi de versifier dans la langue comprise par le plus grand nombre. «La poésie "melhoun" se retrouve dans tout le pays, d'est en ouest et du nord au sud»... Il rappelle toutefois que la langue du melhoun n'est pas la langue de tous les jours, mais constitue une sorte de registre soutenu ou de langue littéraire algérienne et, au-delà, maghrébine.

Interrogé sur la langue du melhoun, le sociologue de la poésie populaire, Ahmed Amine Dellaï, nous expliquera : «Un poète est un littérateur, il compose dans une langue littéraire, un poète populaire compose dans une langue qui doit être populaire (dialectale dans sa syntaxe) et en même temps élaborée, riche en vocabulaire». Le mot melhoun désigne d'ailleurs tout autant la poésie que sa langue qui est

une sorte de «dialectal littérisé». Cette langue est partagée par un grand nombre de poètes à travers tout le Maghreb. La langue, comme la forme poétique, a perduré dans le temps. Du XVI^e siècle... à nos jours, les poètes de melhoun puisent dans le même fonds linguistique avec, bien entendu, des néologismes et des variations qui font la vitalité de cette pratique artistique. Concernant le rapport de cette langue à l'arabe classique, M. Dellaï illustre : «Elle est plus proche de l'arabe que le français du latin. Mais un arabe avec un soubassement prosodique berbère... Pour avoir une idée, sur le plan rythmique le dialecte arabe oriental serait du blues, et le dialecte arabe maghrébin du rock !»

Allant de pair avec la poésie, la chanson a porté haut le verbe algérien à travers les différentes musiques algériennes. Les chanteurs de chaâbi ont par exemple remis au goût du jour des poèmes tirés du patrimoine. Ils ont également impulsé une nouvelle dynamique de création, à l'image de la collaboration entre Mohamed El Anka et Mustapha Toumi qui donnera le chef-d'œuvre *Sobhan Allah ya l'tif*. D'autres paroliers... écriront, durant les années 70' des chansons dans une langue inspirée du parler de leur temps.

Au cinéma, le dialectal a été choisi dès les premiers courts-métrages d'avant l'indépendance... Ce media artistique destiné à une diffusion auprès de tous les publics utilise naturellement la langue comprise par le plus grand nombre... Il en va de même pour le théâtre algérien dont l'une des toutes premières pièces, *Djeha* (1926), est écrite dans le parler populaire par Allalou. Dans un ouvrage à paraître, le critique de théâtre Ahmed Cheniki... rappelle que la langue du théâtre a été déterminée par des facteurs historiques touchant aux auteurs mais aussi, et surtout, au public... Rachid Ksentini, Allalou ou Mohamed Touri sont d'origine populaire. Comment pouvaient-ils se permettre d'exclure de leur



espace de représentation les gens auxquels ils s'adressaient ? Entre le "peuple" et l'élite cultivée, ils avaient choisi le "peuple". C'est le récepteur qui détermine la langue à employer». C'est ce même choix qui incitera, plus tard, Kateb Yacine à abandonner le français pour produire un théâtre en dialectal. Les dramaturges Ould Abderrahmane Kaki et Abdelkader Alloula ont écrit parmi les plus grands classiques du genre : «Kaki a adopté le style du melhoun ; Alloula, lui, a poétisé le dialectal», explique Mohamed Kali, journaliste et auteur de Cent ans de théâtre algérien...

Des dicos et des hommes

Outre leur usage pratique, «les dictionnaires permettent de jauger l'évolution d'une langue d'une époque à l'autre», rappelle Mehdi Berrachid, auteur d'un excellent

Dictionnaire du parler algérois. Avant lui, d'éminents chercheurs se sont penchés sur la langue algérienne pour tenter de la cerner dans un dictionnaire. Le nom de Mohamed Ben Cheneb (1869-1929) reste aujourd'hui encore une référence dans ce domaine de recherche. On doit à ce brillant érudit une version revue et corrigée du Dictionnaire pratique arabe-français de Marcelin Beauissier, paru initialement en 1871 (rééditée en 2014 par l'OPU). Cet ouvrage est le premier dictionnaire bilingue du parler algérien et reste la matrice des publications suivantes. Ben Cheneb s'est aussi penché sur les rapports de cette langue avec le turc et le persan. En 1882, Belkacem Ben Sedira dévoile à son tour son Dictionnaire bilingue de la langue parlée en Algérie... La période coloniale a paradoxalement connu un nombre important de recherches

sur le sujet... Dans l'Algérie indépendante, la tendance était d'abord à l'unification sous la bannière d'une langue unique. Par la suite, dans le sillage des études sur le tamazight, le parler algérien a connu un regain d'intérêt. Les outils de la linguistique moderne permettent d'aborder le parler algérien de façon inédite dans les recherches universitaires...

El Watan
LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT

02 Mai 2015

Taos Amrouche, une femme sous influence

Les éditions Joëlle Losfeld publient les Carnets intimes de la chanteuse kabyle Taos Amrouche, qui fut aussi une romancière éperdument éprise de l'écrivain français Jean Giono.

Au milieu des années 1990, l'éditrice française Joëlle Losfeld eut la bonne et généreuse idée de sauver de l'oubli les livres de la chanteuse d'origine algérienne Marguerite Taos Amrouche. En 1995 et 1996, elle publia ses quatre romans - *Jacinthe noire*, *Rue des Tambourins*, *L'Amant imaginaire* et *Solitude ma mère* - ainsi qu'un texte de l'universitaire Denise Brahimi, Taos Amrouche, romancière.

Vingt ans plus tard, la même editrice complète ce travail en révélant les *Carnets intimes* de la chanteuse, soit une somme de plus de 400 pages couvrant la période 1953-1960. La presse française n'a pas manqué de se jeter avec voracité sur cette œuvre tout à fait singulière. Et pour cause ! Dans les cahiers manuscrits auxquels elle se confie méthodiquement, Taos Amrouche raconte avec force détails sa liaison passionnelle avec l'un des plus célèbres hommes de lettres français, Jean Giono.

N'écrivant pas pour être lue, elle s'exprime sans garde-fous, allant jusqu'à décrire ses

(rares) moments d'extase charnelle avec l'auteur du *Hussard sur le toit*... En réalité, ces *Carnets intimes* sont le récit au jour le jour d'une passion de sept ans, certes brûlante... mais où l'aspect charnel n'est qu'une des dimensions d'un amour à sens unique qui fut aussi intellectuel.

«Certes, on s'émerveille devant la langue de Camus, écrit Taos Amrouche. On se dit : voilà quelqu'un qui connaît les lois de l'architecture. C'est noble, c'est pur, c'est simple de lignes, ça évoque même une plénitude antique mais ça ne remplit pas le ventre vide, cela ne redonne pas le goût de vivre. Personne n'a cette pâte sensuelle et

pourtant lyrique de Jean ni ces fusées qui partent du sein de la terre et des blés vers les espaces stellaires. Avec lui, tout est mélangé, brassé. Le ciel est à l'image de la terre et la terre à l'image du ciel comme lui-même est colline, herbe, nuages, comme lui est plein de sang vert...»

Rien n'est passé sous silence

Si les confessions de l'amoureuse transie peuvent parfois dériver vers des considérations littéraires clairvoyantes... au fur et à mesure de la lecture s'installe une impression de gêne, comme si les secrets les plus inavouables d'une femme étaient jetés en pâture à un public qui n'en demandait pas tant. Ses jalousies, ses remarques mesquines à l'encontre de la femme de Giono et de ses supposées maîtresses, ses calculs, ses échecs, ses souffrances, son égoïsme, son orgueil, rien n'est passé sous silence.

Comme l'écrit le docteur en sémiologie Yamina Mokaddem dans sa courte préface : «Tels sont ces cahiers, dans lesquels, pour les transcrire, nous sommes entrés presque par effraction, tant ils nous sont apparus comme un temple inviolable, au sein duquel le secret de l'écriture de l'auteur, son expression de



l'unique et de l'intime, allait être et était dévoilé.»...

Les Carnets apportent un autre éclairage sur ce personnage hors du commun. De son vivant, c'était une femme théâtrale qui crânait parce qu'elle avait toujours l'impression qu'on voulait l'écraser. Avoir sa vision de l'intérieur est passionnant.» Âgée de quarante ans en 1953 - elle est née en 1913, à Tunis, de parents kabyles chrétiens -, aveuglée par sa passion, Taos Amrouche reste paradoxalement d'une grande lucidité quant à son besoin d'absolu. «Je pense brusquement à la soeur de Paul Claudel, sculpteur, que son amour et son admiration pour Rodin ont perdue. L'article effrayant que j'ai lu sur sa fin misérable m'a fait frémir. Rodin l'avait comme dévastée. Rien n'avait pu la sauver, pas même son art...» Confrontée à ces carnets avant que leur publication ne soit autorisée par la fille que Taos Amrouche eut avec son mari, le peintre français André Bourdil, Denise Brahimi confie : «L'intérêt de ces écrits, c'est leur caractère obsessionnel. Sa passion occupe la totalité de sa vie entre 1953 et 1960. Dotée d'une force d'aimer incroyable, elle ne craint pas le ridicule ni les railleries de certains amis de Giono. Elle s'accroche à lui avec une détermination inouïe»... Le 20 mai 1960, en pleine guerre d'Algérie, Taos Amrouche écrit ceci : «Je vis dans l'ignorance la plus complète de ce qui se passe dans le monde. Pourtant, le ciel politique est sombre et j'entends dire que des torpilles transportent dans les espaces interplanétaires des observateurs vivants. Cela me laisse froide.» Les mentions relatives aux «événements» sont rares, allusives, alors même que le frère de Taos, le poète et homme de radio Jean Amrouche, est en contact avec les instances du FLN comme avec le général de Gaulle.

À vrai dire, il aurait été souhaitable, pour le lecteur comme pour Taos Amrouche elle-même, d'adjoindre aux Carnets un appareil critique conséquent rappelant aux moins de 20 ans qui fut cette femme. À savoir : une romancière mais aussi, et surtout, une chanteuse

extraordinaire. Née en Tunisie, parce que ses parents avaient quitté l'Algérie en 1910, elle a reçu de sa mère Fadhma Aït Mansour Amrouche le «feu sacré» des chants berbères. «Fadhma Aït Mansour a été élevée en Algérie chez les bonnes sœurs, raconte Denise Brahimi.

Une institutrice a aussi beaucoup compté pour elle, lui communiquant le goût des textes et de la littérature française. Elle adorait parler, elle avait le sens du langage et il lui arrivait



fréquemment pendant ses séjours en Kabylie de rassembler son monde pour raconter des histoires.» Son penchant pour les choses de l'esprit, Taos Amrouche le doit aussi à son frère Jean, qui «l'a précédée dans l'acquisition des connaissances» et qui, à Tunis, fréquentait de nombreux intellectuels.

C'est d'ailleurs un certain André Gide qui lira parmi les premiers *Jacinthe noire*, le roman que Taos Amrouche termine en 1939 et sur lequel l'écrivain rédige une lettre enthousiaste. Mais la Seconde Guerre mondiale retardera longtemps la publication du livre...

Kabyle et chrétienne

Des images lumineuses de l'enfance à Radès, du sentiment de rejet lié au fait d'être à la fois kabyle et chrétienne, tout comme de l'aide

reçue de Jean Giono par le couple Bourdil-Amrouche lors de son arrivée en France, les carnets ne disent pas grand-chose tant l'amoureuse est obnubilée par les rendez-vous manqués et les dérobades de celui qui inspirera *L'Amant imaginaire*. De même ils ne disent rien, ou si peu, des succès remarquables de ses chants berbères - toujours édités aujourd'hui... Elle aimait passionnément chanter et donnait à chaque fois le meilleur d'elle-même, offrant ses chants aux publics européens..., dans des milieux qui étaient loin d'être populaires. Ses concerts ont été des triomphes, dans les nombreux pays où elle est allée jusqu'en 1976, quelques mois avant sa mort.

C'est la partie de son œuvre qui a été retenue, plus que ses romans, qui relèvent d'un genre que l'on pourrait aujourd'hui apparenter à l'autofiction.» Taos Amrouche participa même au Festival mondial des arts nègres organisé par Léopold Sédar Senghor en 1966 - et le poète président lui rendit un hommage appuyé dans un article publié dans le no 103 de *Présence africaine*, en 1977. «C'est Mme Taos Amrouche qui nous ramena aux racines, encore humides, de ce grand peuple qu'est l'ethnie berbère, qui, au moment des conquêtes grecques et romaines, occupait toute l'Afrique du Nord, avec ses expressions égyptienne, libyenne, numide et «maure». C'est elle qui fit connaître et, surtout, sentir les chants-poèmes des Berbères dans leur langue originaire... Quant à la guerre d'Algérie, il est évident que cette farouche promotrice de la culture berbère y accordait une importance capitale. «Elle a reçu beaucoup de gens du FLN, des combattants, affirme Denise Brahimi. Elle était, comme son frère Jean, passionnée par la cause de l'indépendance.»

Nicolas Michel

JEUNE AFRIQUE

25 Décembre 2014

ZOOM SUR UN RICHE PATRIMOINE FILMIQUE ET ICONOGRAPHIQUE

[MÉMOIRE]

O. HIND



constituent la partie la plus aboutie de son œuvre graphique et un grand moment de l'histoire de l'affiche de cinéma» écrit Françoise Coursaget dans le catalogue. A côté de cela l'expo comporte aussi plusieurs cycles de cinéma déclinés en affiches et d'images extraites des célèbres films présentés à la cinémathèque. On citera celles des cinéastes du maquis comme feu René Vautier, disparu cette année, Pierre Clément, Djamel Chandarli, Mohamed Lakhadar Hamina, le cinéma des années 1960 en Algérie, comme celui de Mustapha Badie, Ahmed Rachedi, Riad Mohamed Slim, Tewfik Farès, Abderrahmane Bouguermouh, Ghaouti Bendeddouche, Sid Ali Mazif, mais aussi les coproductions dont La bataille d'Alger de Gillo Pontecorvo, Peri Onzo, L'étranger de Luchino Visconti, Z de Costa Gavras, des cycles du cinéma mondial, à l'instar de Charlie Chaplin, Le cinéma soviétique, l'expressionnisme allemand, Fritz Lang, Josef Von Sternberg, le cinéma français, et ses belles affiches telles des films Le beau Serge de Claude Chabrol, La règle du jeu de Jean Renoir, Jules et Jim de François Truffaut, Jean-Luc Godard, mais encore le cinéma

...Fêter les 50 ans de la Cinémathèque algérienne n'est pas une sinécure. C'est d'autant plus symbolique.... de découvrir ... «la saga de la création de la cinémathèque» avec ses temps forts ... de films célèbres dont La bataille d'Alger... Comme il est impossible de couvrir l'histoire du demi-siècle d'activités de la cinémathèque, nous avons pris le parti de raconter la période qui a vu sa naissance et de nous arrêter à la fin du Panaf et des années 1960. Les visuels ... se déclinent autour des affiches conçues par le très talentueux artiste suisse François Roulet et des photographies prises par Daniel Leterrier. Tous deux étaient membres de cette dream team qu'animait avec brio et rayonnement, Jean-Michel Arnold. ... du Mama, il suffira aux visiteurs de traverser la rue pour aller suivre les cycles de films qui renvoient à la trentaine d'affiches de François Roulet. A chacun de ces cycles qui avaient été programmés par Jean-Michel Arnold, correspond une mini-rétrospective d'œuvres classiques et une centaine de films du monde entier, datant des années 1960 et provenant du fonds de la Cinémathèque algérienne...» écrit le commissaire général Ahmed Bédjaoui dans le riche catalogue de cette exposition dont un portrait en noir et blanc lui est consacré aussi, bien évidemment compte tenu de son grand apport au 7e art algérien. Parmi les autres portraits que l'on peut distinguer également celui d'Elias Moussaoui, responsable des archives, Bernard Riobé, pianiste improvisateur qui a accompagné notamment les films muets avec grâce et subtilité. Le cinéma africain

avait eu droit notamment au premier Festival culturel panafricain de 1969. Il est illustré par ses fervents représentants tels Soulemyane Cissé, Med Hondo, Djibril Diop Mambaty et Sembou Ousmane, Sam Babakar, Lionel N'Gakane entre autres. L'expo a choisi aussi de raconter un cinéaste, Von Sternberg, immortalisé en images noir et blanc par le photographe Daniel Leterrier qui l'a suivi dans ses déambulations à travers les villes d'Alger, Tlemcen, au cœur de groupes différents: des femmes, des enfants, des musiciens



et des marchands. Une trentaine de clichés inédits, faut-il le souligner. A l'entrée du Mama, au fond, le public pourra admirer les dessins et autres affiches signées François Roulet. Véritables chefs d'œuvre qui nous ont marqués tant par leur forme et couleurs expressives qui attirent d'emblée l'attention. «De l'avis unanime, les trente-deux affiches qu'il a composées durant les sept années qu'il a consacrées au service de la Cinémathèque algérienne

suédois, polonais, italien, japonais, maghrébin, arabe avec Youssef Chahine, le western de John Ford, le film noir, Alfred Hitchcock, la comédie musicale américaine etc...

L'EXPRESSION dz.com
Le Quotidien

11 Mai 2015

TIPAZA : LE TOMBEAU DE LA CHRETIENNE, UN MONUMENT RUINE PAR LA NEGLIGENCE

Ghada HAMROUCHE

Entre la mer turquoise et l'imposant mont Chenoua, à l'écart de la nouvelle rocade sud qui rase le bas de la colline qu'il surplombe, trône ce monument majestueux propice au repos éternel. Construction cylindrique, le tombeau de la chrétienne, le mausolée des rois de Maurétanie ou Kbar al Roumia, se dégrade. Comme promis à l'oubli éternel. Le vide sidéral. Depuis des années, les visiteurs ne font que le constat de l'abandon des lieux. Le spectacle est affligeant. Sur la plate-forme attenante au monument, s'étale un immense parking sur une vaste esplanade. Deux restaurants y sont installés. Une porte d'entrée payante vers le tombeau proprement où campent des vendeurs de babioles qui n'ont rien d'original. Une fois la porte franchie

raconter sur ce «tombeau de la roumiya»! Selon certaines versions, le tombeau a été édifié en hommage à une impératrice d'origine romaine. Adulée par son peuple, cette souveraine avait pour nom Cléopâtre Séléné, fille de la reine égyptienne Cléopâtre et épouse de Juba II, empereur de la Maurétanie césarienne dont la capitale est la Césarée, l'actuelle Cherchell. Pour d'autres historiens, il s'agit plutôt d'un mausolée royal construit par le même Juba II et son épouse Cléopâtre Sélène. C'est cette hypothèse que conforte l'historien français Adrien Berbrugger. Il affirme que ce tombeau n'est en fait que le mausolée des rois berbères Construit par Juba II. Ce dernier

regards, dans les buissons alentour, et des curieux qui veulent découvrir par eux-mêmes cette «merveille» dont on leur a tellement parlé. Les premiers sont mal vus par les seconds. On y rencontre aussi des gamins qui escaladent les parois en escalier. Le site est une vraie passoire, constate un gardien. On y accède de toute part. À l'arrivée des gardiens, le matin, de nombreuses personnes sont déjà à l'intérieur. À la fermeture de la porte, à 17h, des gens continuent de venir. On laisse faire. On n'empêche pas les gens de graver des noms et des dates sur les parois du monument. On permet même à des troupeaux de paître tranquillement dans l'enceinte ! Le monument funéraire qui a traversé les siècles résiste mal à une dégradation qui est plus le fait de



moyennant un ticket de 20 dinars, on se retrouve face à un monument qui s'impose... et puis rien! Un quadragénaire originaire du sud propose du thé badauds, des cacahuètes et... son chameau aux éventuels touristes pour des photos souvenirs. C'est le seul «accompagnement» visible pour les visiteurs qui viennent pour la première fois pour regarder des pierres, sans plus. Rien pour leur expliquer ce que représente cet imposant monument. Ni guides touristiques, ni brochures, pas le moindre opuscule pour renseigner les visiteurs. Seule une plaque en retrait que l'on remarquerait à peine indique que le monument a été classé au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco en 1982. Cela inspire du respect mais n'informe pas. Et pourtant, il y a des histoires à

voulait consacrer une sépulture d'égale valeur à celle de ses propres ancêtres numides, celle de Medghassan, et des pyramides des pharaons d'Egypte, contrée d'origine de sa propre épouse. L'unique entrée du monument située dans un soubassement du côté de l'est est emmurée depuis 1994. A cette époque-là, explique un des agents sur place, les terroristes avaient menacé de faire sauter le tombeau. Ce qui a poussé les autorités à en condamner l'entrée. Rien n'a changé depuis, l'unique accès au mausolée reste emmuré. «L'endroit est magnifique mais rien n'incite ses visiteurs à y revenir», note un des rares pères de famille à s'y aventurer avec sa progéniture. Deux catégories de visiteurs se côtoient ici : des jeunes gens en quête d'un coin à l'abri des

l'homme que celle du temps. Aucun travail de restauration ou de consolidation n'a été engagé depuis fort longtemps. Les blocs qui en tombent et jonchent le sol en sont témoin. En faisant le tour de l'édifice, on constate qu'entre les pierres poussent des buissons et des arbrisseaux. Des plantes qui dégradent un peu plus le vestige et effritent ses matériaux. Si rien n'est fait rapidement, le monument finira par ressembler à une immense touffe d'herbe plutôt qu'à une atypique pyramide cylindrique. Le «Tombeau de la chrétienne» est une belle ruine en danger.

AL HUFFINGTON POST

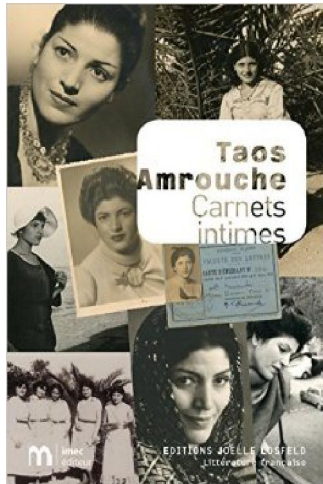
12 Mai 2015

[BIBLIOGRAPHIE]

Carnets intimes

MARGUERITE TAOS AMROUCHE

Présentation et notes de Yamina Mokaddem.
Editions Joëlle Losfeld ,2014



En 1953, Taos Amrouche est à un moment charnière de sa vie, qu'elle ressent elle-même comme particulièrement important, et l'écriture de son journal va agir tel un exutoire, lui permettant de se raconter, de se comprendre et d'essayer de comprendre également le comportement et la psychologie de personnes appréciées et aimées, ou exécrées, qui l'ont accompagnée à différents moments de sa vie.»

Tous les chemins mènent à l'autre - Chroniques d'un tour du monde interreligieux

Samuel Grzybowski

Editions de l'Atelier ,2015



La guerre des civilisations et des religions n'est pas fatale. Avec un juif, un musulman, une bouddhiste, un athée et une agnostique, Samuel Grzybowski est parti à la rencontre des artisans du dialogue au cours d'un tour du monde. Un étonnant carnet de route autour du globe.

[REVUE]

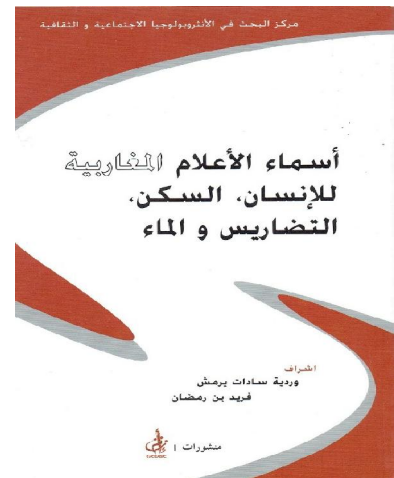
Le nom propre maghrébin de l'homme, de l'habitat, du relief et de l'eau

sous la direction de

Ouerdia SADAT YERMECHE

et FARID BENRAMDANE

Editions du CRASC ,2013



[FILM]

Certifiée Halal

Réalisé par Mahmoud Zemmouri
2015



[Music]

Emmaar - Tinariwen

